

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 14 novembre 2022 à 19 h, salle de regroupement, Centre Christ-Roi

(Accès à l'arrière du bâtiment)

### Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 29 août 2022.
4. Période de questions et correspondance des élèves.
5. Période de questions et correspondance du public.
6. Rapport du président.
7. Rapport de la direction générale :
  - 7.1 Rapport d'activités.
  - 7.2 Comité d'engagement vers la réussite des élèves.
  - 7.3 Rapport annuel (en chantier).
8. Points des services :
  - 8.1 Nomination des membres aux différents comités (Adoption) – SSG.
  - 8.2 Désignation d'un membre représentant d'un organisme au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (Adoption) – SRÉ.
  - 8.3 *Politique d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires* (Adoption) – SRÉ.
  - 8.4 Négociation de l'entente locale pour le personnel enseignant et professionnel (Adoption) – SRH.
  - 8.5 Ratification des dispositions locales de la convention collective du personnel de soutien (Adoption) – SRH.
  - 8.6 Prolongation des arrangements locaux de la convention collective du personnel enseignant (Adoption) – SRH.
  - 8.7 Planification des travaux de rénovation 2022-2023 (Adoption).
9. Rapport des comités :
  - 9.1 Comité consultatif de transport – 18 octobre 2022.
  - 9.2 Comité des ressources humaines – 24 octobre 2022.

- 9.3 Comité de gouvernance et d'éthique – 1<sup>er</sup> novembre 2022.
  - 9.3.1 Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration (Dépôt).
  - 9.3.2 Désignation d'un membre de la communauté (Adoption).
- 9.4 Comité de vérification – 8 novembre 2022.
  - 9.4.1 Partenariat avec la ville de Mont-Laurier, pôle sportif (Adoption)

## 10. Agenda de consentement

**Note :** *Les dossiers inscrits dans l'agenda de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers sera toutefois consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'agenda de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à adresser toute question ou à soumettre toute correction requise en lien avec les dossiers apparaissant dans l'agenda de consentement à l'attention de la secrétaire générale, au [fex.jacinthe@cssh.gouv.qc.ca](mailto:fex.jacinthe@cssh.gouv.qc.ca). Un délai d'au moins 24 heures avant la tenue de la séance est apprécié.*

- 10.1 Liste des chèques de plus de 15 000 \$ (Dépôt) – SRF.
- 10.2 Régime d'emprunts court terme (Adoption) – SRF.
- 10.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 (Dépôt) – SSG.
- 10.4 Liste des écoles et des centres 2023-2024 (Dépôt) – SSG.
- 10.5 Actes d'établissement 2023-2024 (Dépôt) – SSG.
- 10.6 Rapport du protecteur de l'élève (Dépôt) – SSG.

### Comité de vérification

- 10.7 État financier et rapport de l'auditeur indépendant (Information).
- 10.8 Orientations budgétaires (Adoption).

- 11. Autres sujets.
- 12. Huis clos.
- 13. Levée de la séance.